

## **ESSAI DE RESTITUTION TOPOGRAPHIQUE DE LA COMMANDERIE DE COMPIEGNE, d'après les données manuscrites conservées aux Archives Nationales.** **Louis HUGONNIER ( INRAP Soissons)**

### **INTRODUCTION**

« Tout ce que nous savons, c'est que les Templiers étaient à Compiègne au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle » : voilà en substance ce qu'écrivit Eugène MANNIER en 1872, repris dans les notes de M.de MARSY. Nous ne reviendrons pas dans cette intervention sur les conditions d'installations de la commanderie, ni sur la composition de son temporel urbain et rural. Cette discussion fera l'objet d'un prochain article. Le discours porte sur les connaissances du bâti de la commanderie, de sa composition et de sa localisation topographique, connaissances intimement liées à la collection Léré et aux représentations en élévation des bâtiments au début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Une recherche menée aux Archives Nationales a permis d'exhumer un certain nombre de documents relatifs à la Commanderie de Compiègne, conservés dans les séries M (commanderies de Malte) et S (Biens des diverses commanderies templières). Plus précisément, les côtes S4994/1 et S4994/2 se sont révélées fondamentales quant à l'historique et la composition du bâti templier jusqu'à sa disparition de l'espace urbain compiégnais. Le croisement des données anciennes (cartographie et bibliographie) et des documents ainsi retrouvés permet dès lors d'avancer des hypothèses quant à la composition interne de la commanderie et à sa position dans le tissu urbain.

### **DES CONNAISSANCES ANCIENNES...**

A la lecture de Mannier et De Marsy, la maison du Temple se composait « de deux corps de bâtiments séparés par une grande cour, au milieu de laquelle se trouvait une chapelle dédiée au XIV<sup>e</sup> siècle à Saint-Jean Baptiste ». Les deux s'entendent sur ce point sans préciser la période chronologique correspondante. Certaines sources font état « d'un vaste quadrilatère avec échauguette, pont-levis et fossés, ceignant la même cour où se trouve la chapelle Saint-Jean ». De Marsy ajoute même que l'on pouvait arriver en barque à la Commanderie en période de crues...

Les données cartographiques des plans anciens de Compiègne (le Plan dit de 1509 ; le Plan Jollain 1637 et Leradde 1750), en prenant acte des réserves qu'il faut accorder lorsque l'on travaille sur les représentations figurées anciennes, font état des éléments architecturaux suivants : un corps de bâtiment en L inversé (1509, 1637 et 1750) donnant au nord sur « la rue de la cagniette » (Rue Vivenel) et à l'ouest sur « la rue de la poterne Notre Dame » (Rue solférino) ; une « tourelle » au coin du corps de bâtiment (cf. escalier de Léré), visible nettement sur le plan de 1509, intégrée dans le corps ouest en 1750 mais absente du plan Jollain ; un petit bâtiment rectangulaire, sur lequel on peine à apercevoir une croix sur le plan de 1509, sur lequel la croix n'est plus sur le plan Jollain et complètement absente sur le plan Leradde.

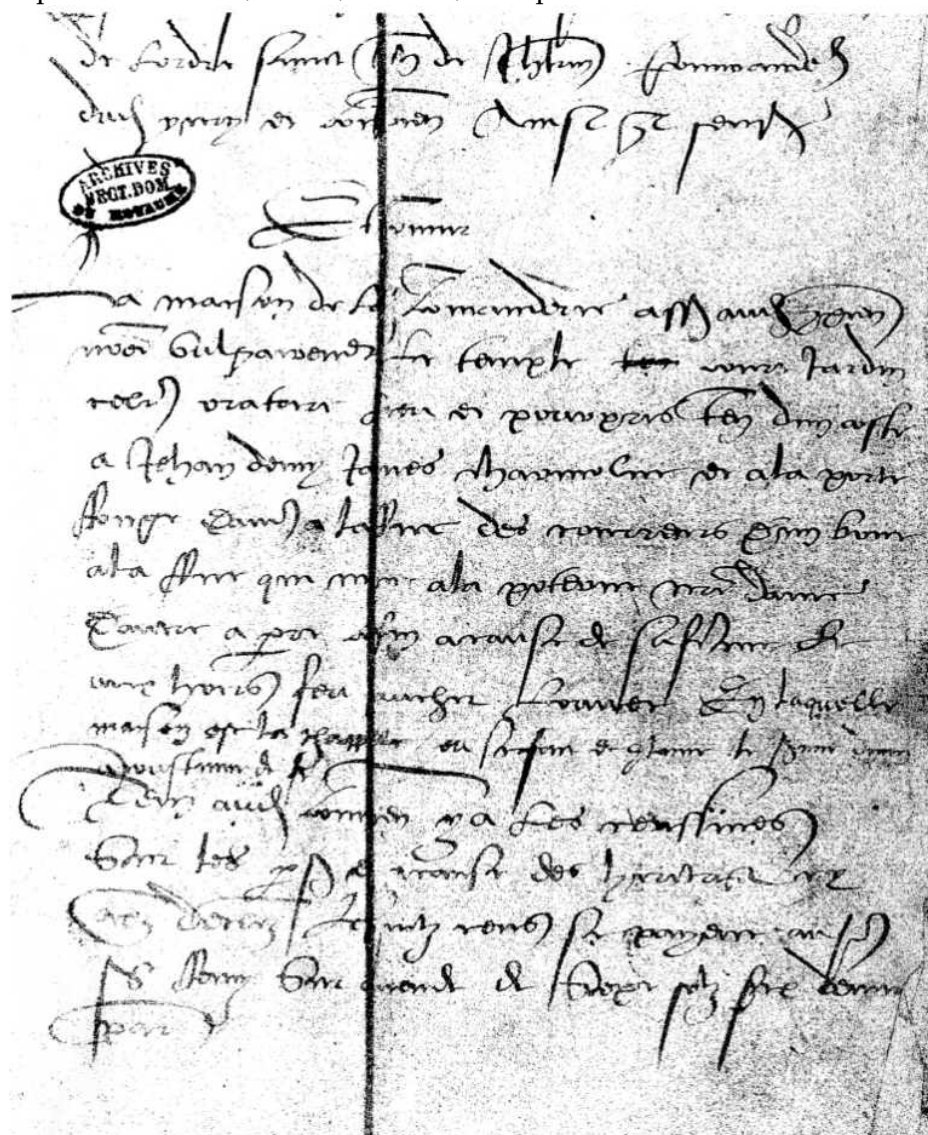
L'ensemble est clos par des murs sur le plan Lerrade (séparation d'avec les jardins achetés par les Visitandines à l'est). Concernant ce pourpris, la lecture du plan Jollain apporte pour l'année 1637 des détails qui ont leur importance : la clôture au nord et au sud est nette et on peut même apercevoir une ouverture donnant sur la rue Notre Dame à l'est (on y remarque également l'avancée du bâtiment sur la rue). A l'ouest, on note la présence d'un jardin séparé

de la cour de la commanderie par ce qui semble une haie vive ou un mur dont la représentation est différente des murs de clôture alentours. Le même jardin est délimité au sud et à l'est par deux groupes de bâtiments, dont certains appartiennent au lieu des visitandines.

Ces premières données sont complétées par certaines informations indirectes tirées des chartes relatives aux conflits relatés entre la Commanderie et l'abbaye Saint-Corneille : conflit lié aux vins (existence probable du bâtiment et d'un cellier en 1213) et conflit lié à la redevance censière dûe par les commandeurs (1336, les portes sont enlevées face au refus de payer ladite redevance).

### LE DENOMBREMENT DU 7 AVRIL 1540 (Ill.1)

Le dénombrement établi en date du 7 avril 1540, conservé aux archives nationales, dresse la liste des éléments de la composition foncière et bâti de la commanderie : *La maison de ladite commanderie a Compiègne nommée vulgairement le temple court jardin cellier oratoire lieu et pourpris*. Ainsi le lieu comprend bâtiment, cour interne et jardin, le pourpris étant compris dans le sens de mur d'enclos (et non dans le sens jardin). Les fonctionnalités des bâtiments sont assez explicites : Maison, cellier, oratoire, sans précision des surfaces.



Ill.1 Extrait du dénombrement du 7 avril 1540

La question du cellier peut être ici soulevée : le cellier (*cellarium*) prend le sens de lieu pour conserver du vin, des provisions, de chambre à provisions. La notion de conservation du vin rejoint les affaires viticoles des templiers. Au demeurant, quelle forme avait ce cellier ? Cellier de la cathédrale de Noyon ? De l'abbaye de Saint-Jean des Vignes ? De forme semi-excavée ou de plein pied ? N'étant pas mentionné lors du déplacement de l'aile ouest du bâtiment au XVIIIe siècle, on ne peut avancer d'hypothèses sérieuses, celui-ci pouvant très bien se situer sous l'aile nord de la commanderie. Si le cellier était localisé sous l'aile ouest de la commanderie, on peut légitimement penser qu'il aurait été inscrit dans la liste des lieux à reconstruire.

Concernant la question de l'oratoire, il suffit d'avancer dans la transcription du texte pour proposer certaines réflexions : [...] *en laquelle maison est la chappelle ou se fait et contenir le prestre a coutume de faire [...]*. On a donc la preuve manuscrite qu'il existe une chapelle en la maison du Temple en 1540. La première interrogation porte sur l'écrit même : on dénombre l'oratoire et la chapelle. Soit il y a confusion des deux mots pour un seul lieu, soit il y a dans l'enclos deux lieux de cultes, l'oratoire étant compris dans le sens de lieu destiné à la prière, petite chapelle (du latin *orare* : prier ; XIIIe ; oratur XIIe), et chapelle étant entendue comme lieu consacré au culte dans une demeure, un établissement (latin populaire *capella* « lieu où l'on gardait la chappe de Saint Martin »).

En 1540 donc, la Commanderie se distribue entre un corps de logis, une cour et un jardin, un oratoire, le tout enceint par un mur de clôture. Avec une précision d'importance, à savoir que la chapelle semble être « en la maison » et non « en la cour ».

### **BREVES ROYALES DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 1563**

En 1563, alors que le déclin de la commanderie semble s'amorcer, des copies de brèves du Roi datées du 1<sup>er</sup> janvier, font état de la présence d'une grange : permission est faite d'abattre cinq grands fours dans la grange du Temple, fours et granges menaçants de s'effondrer : [...] *que les cinq grans fours a cuyre pain qui ont este bastis dedans la grange du temple dudit compiegne depuis six ou sept ans en ce sont du tout inutile et de nulle valeur et en danger de tomber en ruyne et demolition et qui oultre a la occupant ladite grange et ne servent de rien au grand interest et dommage des commandeurs dudit temple qui souloient avoir dicelle grange plus de cinquante livres de revenus. A permis et accorde au sire chevalier de lordre saint jehan de jerushalem et gentilhomme ordinaire de sa chambre auquel appartient le temple dudit compiegne a cause de sa commanderie divry quil puisse faire abattre et deffaire lesdits fours et en a faisant employe la bricque pierre et aultres materiaux a la reparacion de ce qui a été gaste en ladite grange pour la construction diceulx fours dont lesdit seigneur lui a fait saint don en consideration du dommage qui a este fait en ladite grange delaquelle lon couppa lors cinq asteaulx de boys qui portoiren la plus grande partie du comble dicelle [...]* (AN S.4994/1, n°14 – 1<sup>er</sup> janvier 1563)

Cette grange, absente nominativement du dénombrement de 1540, se retrouve au cœur d'un acte passé entre les Visitandines et l'ordre du Temple à la fin du XVIIe siècle.

### **L'ACTE DE 1696**

Lors de l'abandon de la grange et du jardin en 1696 par l'Ordre du Temple aux dames de la Visitation, moyennant une rente foncière de 150 livres tournois, les parties concernées se rendent sur place et font la description des lieux et bâtis concernés par la vente, document fondamental puisque bâtiments et mesures sont notées, en *thoises pieds poulices*. Les

informations de surface sont ainsi engagées, à la mesure des unités de longueur à la fin du XVIIIe, à savoir la Toise de 6 pieds (1,949m). Donnons lecture de certains passages :

*[...] est a present pour iceu relligieux seigneur frere jacques de fleuvigny la valiere laquelle grange est contigue au monastere des dames relligieuses et fait la closture et separation de leur dit monastere avec laditte maison [...] laditte grange avec un petit jardin attenant [...] le petit jardin et un petit bastiment en ruine en forme de grange [...] jardin ils avoient trouve charge darbres fruittiers en buissons et legumes fort mal entretenus [...] sur le fond duquel jardin du coste du grand corps de logis de la ditte maison estoient des estaux ou pilliers de bois qui soutenoient un appenty fait de charpenterie formé de pierre et plastre couvert de thuille posé contre le pignon du grand corps de logis de laditte maison ayant de longueur trente deux pieds ou environ et de largeur sur ledit jardin deux pieds et demy ou environ suivent le dit appenty de gallerie pour aller du premier estage dudit corps de logis a une aysance ou privé estant a lextremité de la ditte gallerie [...] dun bout sur la cour de la dite maison dautre bout a une haye dudit jardin les murs de massonerie qui soutiennent et forment ladite grange sont forts anciens et caduque et presque tout ruynés aussy bien que la couverture de la charpenterie dudit jardin contenant de longueur seize thoises et demy du coste du mur faisant separation du jardin desdites dames relligieuses de prendre depuis la rue de la cagnette jusqu'au petit bastiment desdites dames servant de chapelle du coste du corps de logis et cour de la dite maison du temple jusque au mur de la grange quatorze thoises moins un pied et depuis ledits corps de logis sur la ditte rue des cagnettes jusqu'au jardin desdittes dames quinze thoyses deux tiers, et depuis le mur de closture qui separe la cour et le jardin de la ditte maison du temple du coste de la grange en hache ou sont les decombles et petit bastiments desdites dames servant de chapelle jusqu'au mur separant le jardin desdittes dames relligieuses davec celui de la dite maison du temple pareille longueur de quinze thoises deux tiers et la ditte grange contenant de longueur et estendue neuf thoises moins [...] six thoises de largeur suivant larpentage et plan qui en a esté fait par pierre chandellier un des arpenteurs expert juré de la ditte ville de compiegne mentionné au proces verbal fait par ledit seigneur commandeurs de callant et de reffuge receu par francois remyt et maximilien coppin notaires royaux audit compiegne [...].*

Ainsi, à la fin du XVIIe siècle, on peut apercevoir l'organisation spatiale et bâti de la commanderie : un grand corps de logis (27,6 m de longueur sur 6,8m de largeur soit 190m<sup>2</sup>) donnant sur la *rue de la cagnette* ayant sur son pignon occidental une galerie sur appentis amenant à une aisance sur la rue ; au sud ouest, une grange (cinq fours, matériaux briques pierre bois), de 17,9 m par 11,7m soit environ 209 m<sup>2</sup> ; un jardin fruitier et légumier en broussaille, de 29 m par 43 m soit une surface de 1247m<sup>2</sup>. Concernant les limites d'enclos, la grange et deux murs servent de délimitation d'avec les Visitandines. La haye mentionnée sert de séparation interne entre le jardin des templiers et leur court.

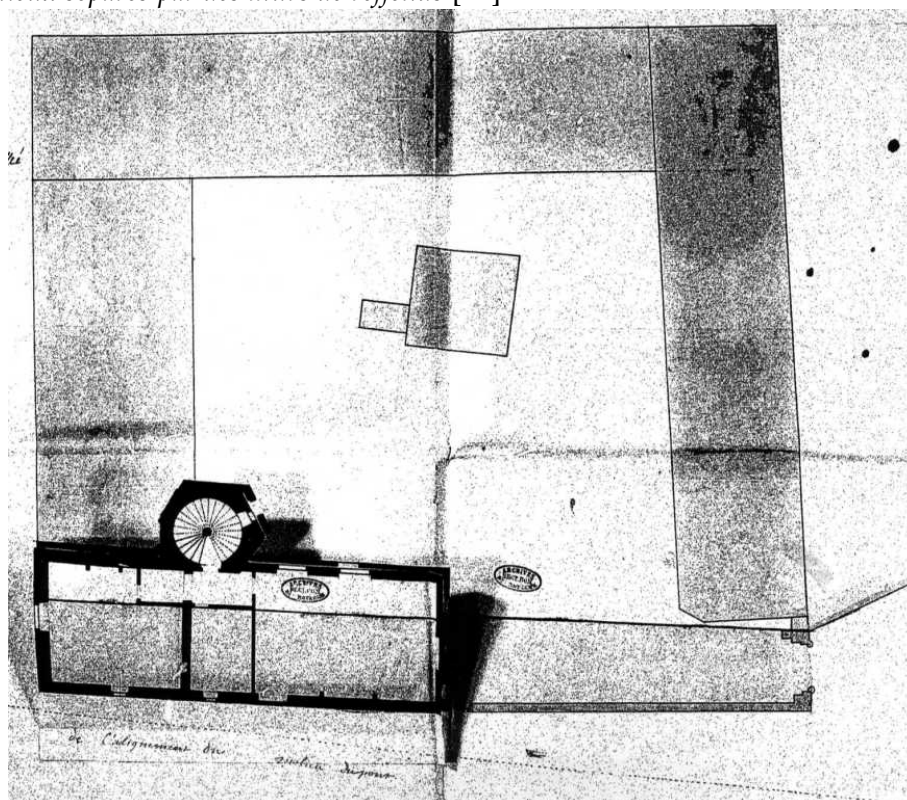
### **LAHILE ET BOULETTE**

Deux documents principaux, datés de 1732 et 1733 relatent les PV de visite de la commanderie, avant destruction de l'aile sur rue. Ces documents complètent les données architecturales et sont l'œuvre de Lahile (à voir) et de Claude Boulette architecte entrepreneur du Pont Royal à Compiègne.

Concernant la destruction du bâtiment, lahile propose le 9 juillet 1732 deux solutions : *[...] voicy deux propositions : la premiere quen demolissant la portion du batiment et mur de cloture en question contenant 21 thoises de longueur et quinze pieds de largeur [...] le batiment demoli sera reconstruit tel quil est aujourdhuy ainsi que le mur de cloture [...] la seconde proposition fondee sur*

*ce que le bastiment du temple en question ne peut jamais estre daucune usage au commandeur [...] surtout a present quyl a este construit des ecuries pour les chevaux de sa majeste [...] de demolir ledit batiment et le mur de closture [...] a la reserve du mur qui seroit basti a neuf dans le nouvel alignement [...] dy construire aussi une porte charretiere et de reconstruire la chappelle [...].* Lahile précise que la chapelle est encore sous bénéfice et que le titulaire y donne de temps en temps la messe. Pour Lahile, cette proposition est la mieux d'autant que la commanderie s'est défaite de son meilleur terrain suite à l'abandon du jardin aux Visitandines.

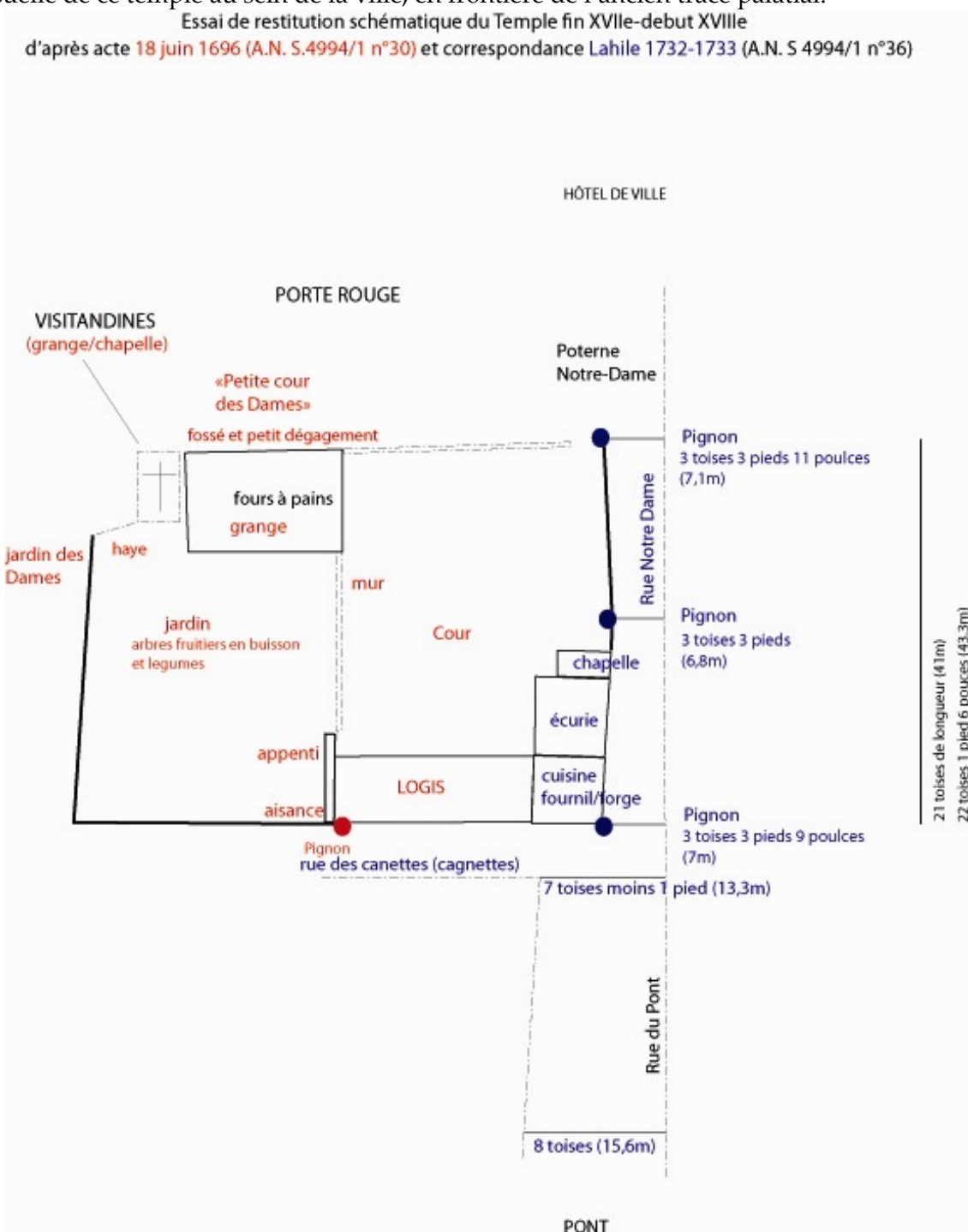
Le 3 janvier 1733, Claude Boulette établit un procès verbal de visite des lieux du temple : il engage la discussion en notant que le terrain à supprimer contient vingt deux toises un pied six pouces où se positionne le bâtiment à détruire [...] *lequel bastimens contiens onze toises un pied trois quart de long sur quatre toises un pied de large [...] aux deux bouts desquels bâtimens sont des murs et pignons [...] au bout den haut duquel bastimens au rez de chaussee est une petite chapelle de neuf pieds neuf pouces de large sur vingt et un pieds de long dans œuvre qui est la largeur dudit bastimens aussi dans œuvre ensuite une ecurie de vingt neuf pieds et demy de long et apres du bout den bas vers le pont une espece de cuisine a usage de fournil et de forge de vingt et un pied et demye de long lesdits lieux séparés par des murs de reffends [...]*



Ill.2 reproduction du plan de la commanderie, avec description de la partie à « déplacer »

Ces différents actes complètent notre vision de l'organisation interne de la commanderie avant destruction de l'aile orientale (Ill.3) : la limite orientale court sur une distance de 43 m à partir du pignon de la rue de la cagniette. Sur cette distance, le bâtiment oriental prend place sur 21,97m de long et 8,1m de large (178m<sup>2</sup>). Au nord, une cuisine/forge d'une superficie de 56m<sup>2</sup> (7m x 8,1m), dans sa partie centrale une écurie de 76m<sup>2</sup> (9,4m x 8,1m) et à son extrémité sud la chapelle du Temple d'une superficie de 22m<sup>2</sup> (3,2m x 6,8m).

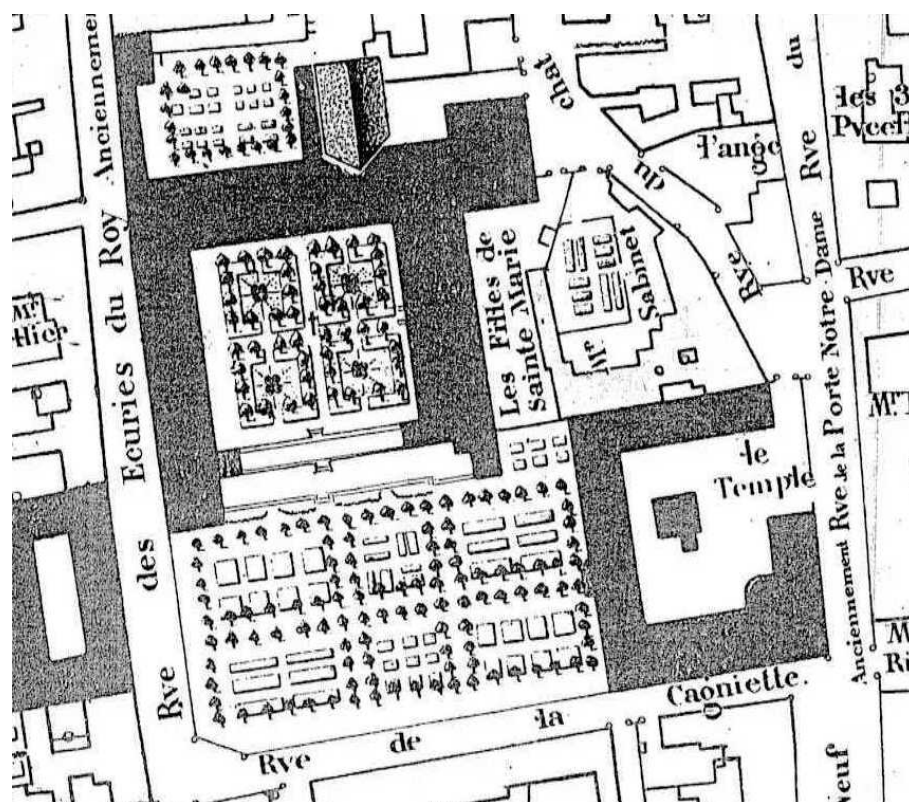
Si l'on fait abstraction des écuries construites pour les chevaux du Roi, des conséquences de l'acte d'abandon du terrain et grange aux visitandines, l'espace de la commanderie s'inscrit comme suit : un lieu d'une surface approximative et totale de 2400m<sup>2</sup>, où l'espace bâti occupe en tout 577 m<sup>2</sup> (368 m<sup>2</sup> pour le bâtiment proprement dit de la commanderie) et par extension la surface non bâti occupe environ 1824 m<sup>2</sup> à se partager, selon le positionnement de la grange entre Jardin et cour. Si l'on positionne la grange au sein de l'espace jardin, on obtient un jardin d'environ 1130 m<sup>2</sup> et une cour interne de 760m<sup>2</sup>, ce qui donne un rapport de 1 pour 3 entre bâti et non bâti. Ainsi composée, on imagine sans ombre l'importance visuelle de ce temple au sein de la ville, en frontière de l'ancien tracé palatial.



III.3 Essai de restitution spatiale de la commanderie, à partir des données manuscrites.

On a relevé quelques informations architecturales concernant notamment les matériaux de construction : pierre, plâtre, tuile, bois pour appentis et charpente, brique notamment dans la construction des fours, pour les murs de clôture, précision est faite avec l'utilisation de pierre, brique, moellons, le mortier étant composé soit de sable et chaux, soit mortier de terre simple. Pour la façade nord, on possède également le chiffrage de la hauteur, à savoir 22 pieds de hauteur (7m environ) sans compter les combles. Côté oriental, il est simplement fait mention des différences de hauteur entre le mur du bâtiment et le mur de clôture amené à être détruit. Les Bâtiments possèdent à leurs extrémités des pignons et on marque la présence (évidente) de fenêtres donnant sur les rues Notre Dame et de la *cagniette* mais aussi sur les jardins des Visitandines, celles-ci demandant la fermeture des ouvertures sur la face occidentale du logis lors de l'échange et l'abandon de la grange.

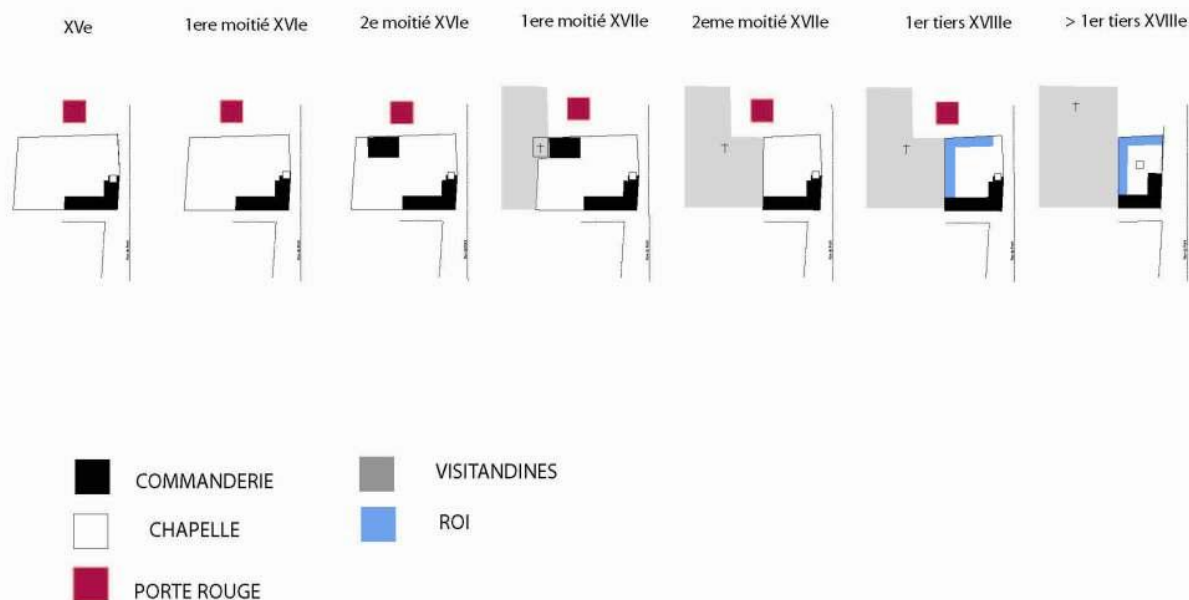
Le plan Chandellier inscrit dans le paysage l'état de la commanderie avant la destruction du bâtiment oriental : on y voit le corps de logis et le bâtiment comprenant chapelle, écurie et cuisine ; les structures visibles à l'ouest et au sud sont les écuries construites pour les chevaux du Roi. On y perçoit également la parcelle prise par les Visitandines (Ill.4 et 5).



Ill.4 Extrait du Plan Chandellier.



Hypothèses d'évolution spatiale de la Commanderie du Temple, >XIIe à l'alignement de la rue Notre-Dame.  
d'après les documents consultés aux archives nationales, départementales et communales



### III.5 Hypothèses d'évolution spatiale

#### NOUVELLES HYPOTHESES DE LOCALISATION

La localisation, au XIXe siècle, fait suite vraisemblablement aux données fournies notamment par la lecture des plans anciens et plus précisément par la lecture du plan Chandellier. Celui-ci confine la commanderie, en son état et au moment de la réalisation du plan, entre la rue de la *cagniette* au nord, la rue de la Porte Notre Dame à l'est, les jardins des Visitandines à l'ouest et un ensemble bâti et un jardin d'agrément (ou de production fruitière) appartenant à Mr Sabinet. De Marsy indique que la commanderie était située dans la rue Notre-Dame (Solférino) à l'angle de la rue Vivenel (*cagniette*).

L'idée de cet essai de restitution se veut pour l'espace de la commanderie avant la réalisation du plan Chandellier.

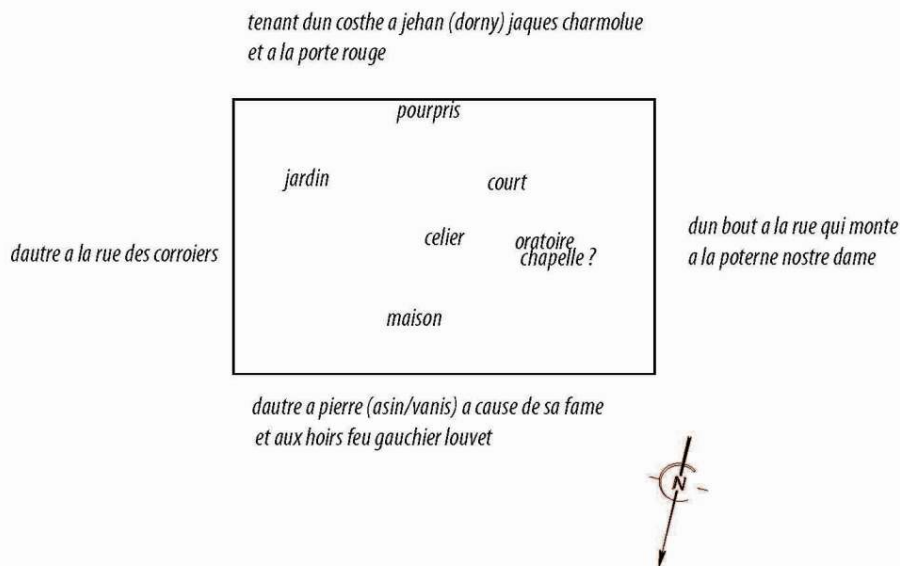
Les informations manuscrites permettent de tracer ces limites dans le temps, de la moitié du XVIe au début du XVIIIe siècle.

Dans le document d'avril 1540, le Temple est dit [...] *tenans dun costhe a jehan (dorny) jaques charmolue et a la porte rouge dautre a la rue des corroiers dun bout a la rue qui monte a la poterne notre dame dautre a pierre (asin) a cause de sa fame et aux hoirs feu gauchier louvet [...]* (III.6) . Quelques précisions de microtoponymie urbaine s'imposent : la rue des corroiers est l'actuelle rue Pierre Sauvage, la porte rouge est à identifier avec le fief de la porte rouge donnant sur le croisement entre la rue Sainte-Marie et la rue Eugène Floquet, la rue qui



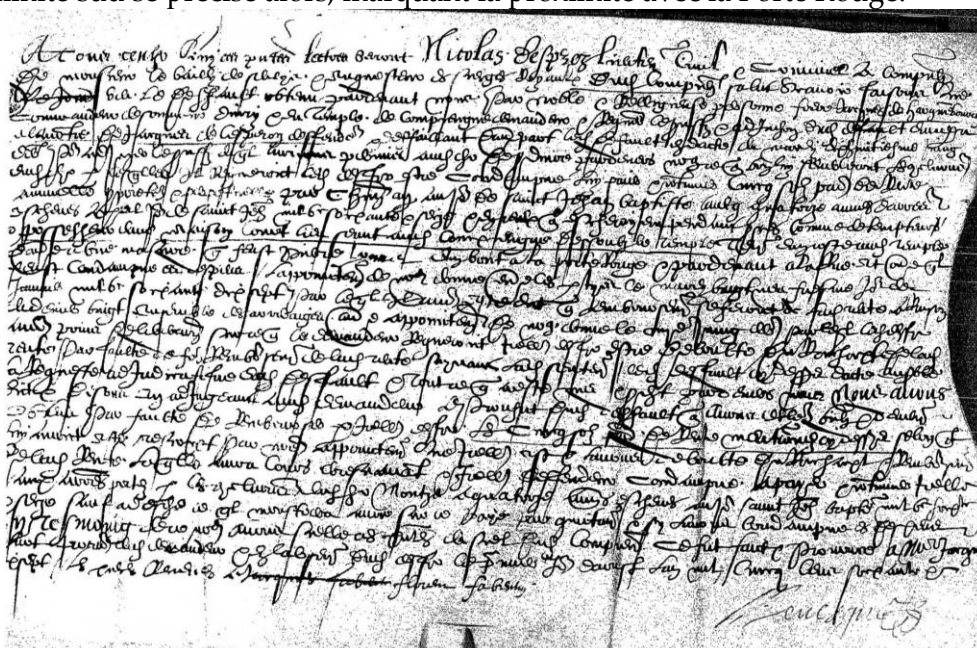
monte à la poterne Notre Dame est la rue de la Porte Notre Dame (portion de l'actuelle Solférino). En 1540 donc, les limites de la commanderie sont à l'est la *rue des carroiers*, à l'ouest la rue de la Poterne Notre dame, au sud à la Porte Rouge et à l'est les hoirs feu Louvet et Pierre Asin.

Croquis schématique du Temple de Compiègne, 1er avril 1540  
(registre A.N. S.4994/2, n°12)



III.6 Croquis schématique du temple de Compiègne, 1er avril 1540

L' acte du 1<sup>er</sup> août 1577 ( A.N. S.4994/1, n°25, 1<sup>er</sup> août 1577)(Ill.7) précise encore les limites : sentence est rendue pour paiement de rentes de 5 sous sur une maison sise à Compiègne « dessoubz le temple » : [...] *comme detempteurs et possesseurs dune maison court lieu seant audit compiegne dessoubz le temple tenant dun coste audit temple dautre a une mesure qui feust pierre (vanis) dun bout a la porte rouge et pardevant a la rue. Si comme elle feust condampne et (despilier) [...].* La limite sud se précise alors, marquant la proximité avec la Porte Rouge.



III.7 extrait de l'acte du 1<sup>er</sup> août 1577

Ici encore, une précision s'impose concernant le fief de la Porte Rouge. On trouve la trace de ce fief relevant de la seigneurie de Saint Corneille notamment dans les comptes de la ville de Compiègne, pour les années 1615-1618, où sont notées les dépenses faites pour la maison de la Porte Rouge où est logé Monsieur le Vicomte de Brigueuil (ACC, CC63, f°82v°) et également dans la liste des fiefs à verges relevant de l'abbaye établie entre 1768 et 1779 (AD Oise H2175). Ce texte par ailleurs précise que cette maison était le chef lieu du fief, [...] *rue de la porte rouge ditte a present du chat qui tourne* (Eugène Floquet) [...] *a present enclose dans le monastere et couvent des religieuses* [...] de sorte que ce fief n'en a plus que les droits (porter la verge derrière le seigneur abbé pendant les processions, le remplacer si besoin, l'assister à l'autel – ce qui marque le relief honorifique de ce fief ; prendre le pain et le vin, ce qui est mentionné dans un dénombrement du XIV<sup>e</sup> de l'abbaye saint Corneille *ou le dit Jehan de Charmolue teint de leglise le droit du pain et du vin que il prent en leglise a cause des processions*. D'après BAZIN, dans sa *topographie de Compiègne*, l'hôtel de la Porte-Rouge est une grande maison dont la porte teinte en rouge avec du sang de bœuf s'ouvrait dans un angle de la rue. Englobé dans le Tour du Temple, il appartient à la famille Charmolue – habité en 1557 par Jacques Charmolue. Cette indication reportée en lecture sur le plan Chandellier assoit l'Hôtel de la Porte-Rouge directement au sud du mur d'enclos méridional de la Commanderie.

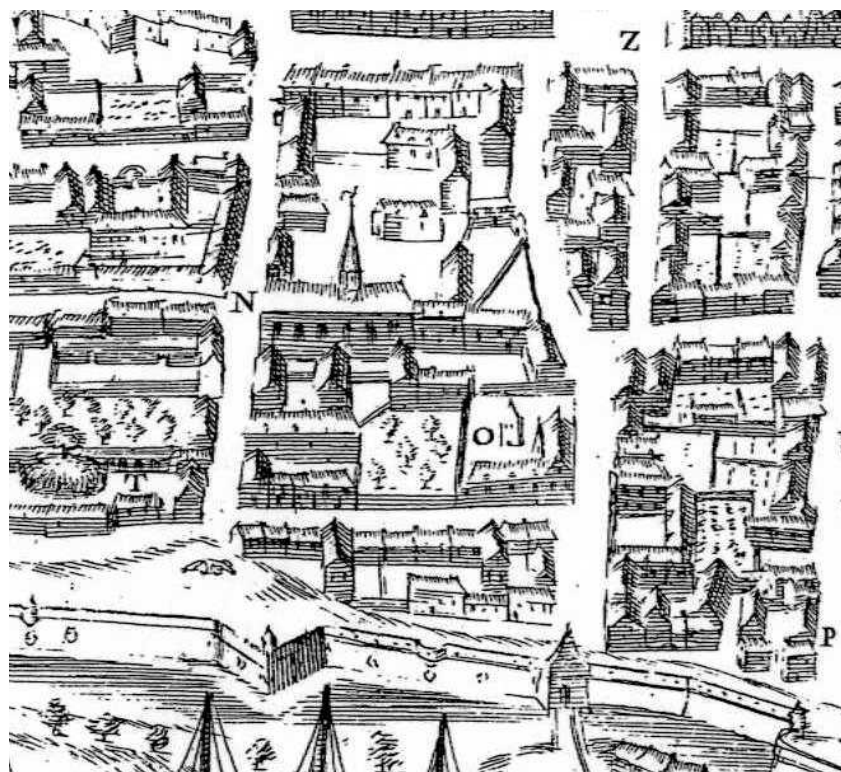
De l'affaire concernant l'abandon de la grange et du jardin du temple en 1696 aux lettres et échanges concernant dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle la commanderie, nombre de limites viennent préciser et compléter notre vision du parcellaire templier avant ses différentes transformations : en 1696, les limites occidentales en contact direct avec les Visitandines apparaissent nettement [...] *tenant dun costé au jardin desdits dames* [...] *et daultre coste au mur de closture ancien et caduque qui separe la cour de ladite maison avec ledit jardin et au grand corps de logis dicelle, dun bout a la rue de la cagnette et dautre bout a la grange de la dite maison du temple et au petit bastiment appartenant ausdittes dames relligieuses qui leur servoit de chapelle* [...] *le mur donnant sur la rue de la cagnette. La grange elle-même est localisable au sud-ouest* [...] *laditte grange tenant dun costé a la petite cour des dames religieuses* [...] *depuis le mur de closture qui separe la cour et le jardin de la ditte maison du temple du coste de la grange en hache ou sont les decombles et petit bastiments desdites dames servant de chapelle jusqu'au mur separant le jardin desdittes dames relligieuses davec celui de la dite maison du temple* [...]

Les lettres de Lahile et Boulette insistent sur les limites orientale de l'enclos : [...] *donnant dans la rue des canettes ou cagnettes jusque a celle des religieuses de sainte marie* [...] *lequel batiment forme par le bout den bas vers le pont neuf lencoignure de la rue de notre dame et celle des canettes et fait face sur la dite rue de notre dame* [...]

**LE PLAN JOLLAIN – 1637**

L'ensemble des informations recueillies, anciennes et nouvelles, donne à voir la commanderie sous un nouveau visage : avant ses différentes transformations et abandons de terrain, l'enclos de la commanderie couvre alors une superficie de 2400 m<sup>2</sup>, le bâtiment oriental dépassant sur la rue Notre Dame, le corps de logis à front de rue des cagniettes, le jardin à l'ouest bordé par les visitandines, la grange au sud-ouest en contact avec le premier bâtiment servant de chapelle aux religieuses et au sud avec l'hôtel de la Porte-Rouge et quelques mesures.

Cet espace templier trouve sa signification visuelle la plus proche, tant par la composition de son espace bâti que par ses dimensions spatiales sur le plan Jollain de 1637 (III.8).



III.8 Extrait du plan Jollain, localisation de la commanderie (lettre O)

## CONCLUSION

Les croisements effectués avec les données cartographiques donnent à percevoir le visage de cette commanderie avant les différents bouleversements liés à son déclin : corps de logis, cour intérieure et jardin, grange, cuisine, écurie et chapelle, cellier composent l'espace bâti templier. La question de la construction visible sur certains plans à l'intérieur de la cour reste ouverte : si la chapelle est bien comprise dans le bâtiment, quel peut-être cet énigmatique rectangle ? colombier ? De Marsy indique qu'après la révolution, il semble qu'une brasserie se soit installée dans les bâtiments, le Temple ayant été vendu comme Bien National pour 35000 assignats. Plusieurs propriétaires se sont succédés, un marchand de bois, un meunier, les écuries semblent encore présentes, propriétés du sieur Fouquet marchand de bois. Celui-ci fit d'ailleurs construire vers l'An IV de la République un beau bâtiment accompagné d'un superbe jardin dont l'étendue est augmentée par l'acquisition d'un terrain limitrophe venant du couvent Sainte Marie (vanité des choses). En 1826, le plan cadastral garde encore les limites ancrées des limites de la commanderie. L'aura templière s'évapore donc dans la première vague de transformations et d'aménagements urbains modernes et pré-contemporains : l'idée générale étant d'aller contre les rues étroites et mal percées, de glisser vers le modèle d'une ville ouverte sur l'extérieur, de quitter la ville médiévale, d'où le déclassement des murailles, leur éventration avec la construction des avenues en 1752 par l'architecte Godot, l'introduction du modèle prédominant de la ligne droite et le souci d'alignement. D'où la destruction d'une partie de la commanderie ; Ce souci d'alignement sera repris par la volonté impériale, notamment avec l'alignement de la rue Solférino, suite aux propos de Napoléon III déclarant qu'elle soit suffisamment large et droite pour conduire dignement à l'hôtel de Ville.